

Synthèse et perspectives à l'issue des ateliers prospectifs



Rappel : les 3 temps de la démarche, de la prospective à l'action

De la première à la troisième série d'ateliers, les participants ont été invités à envisager les évolutions majeures qui vont peser sur l'avenir du territoire de la Vanoise, à identifier des orientations dites stratégiques, en ce sens qu'elles pourraient guider les politiques publiques mises en œuvre dans les 10 à 15 années à venir, et à préconiser un « porte-feuilles » d'actions susceptibles de valoriser le développement du territoire, intensifier ses vocations, rechercher l'efficacité de la gouvernance des acteurs.

Un tel processus génère une grande créativité, un foisonnement des idées, un éventail de possibilités dont le mérite est de produire une réflexion dense et mobilisatrice mais qui s'avère de niveaux différents et d'expression disparate. Il est donc nécessaire, à ce stade d'avancement de la démarche, d'opérer des regroupements porteurs de sens stratégique, d'identifier les priorités les plus fortes, de repérer les incertitudes. C'est l'objectif premier de ce document. De cet ensemble à la fois de valeurs et de principes, d'orientations stratégiques, et d'un premier ciblage d'actions peut émerger l'ossature et le contenu de la Charte du Parc national de la Vanoise

Une proposition : 3 + 1 axes stratégiques majeurs pour une Charte

Le travail réalisé lors des ateliers a fait émerger des enjeux majeurs pour le territoire du Parc, qui croisent les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable ainsi que la gouvernance territorialisée, qui constituera, là aussi un axe majeur de la Charte.

Au delà du caractère même du Parc et des valeurs propres qu'il véhicule, 3 axes stratégiques se dessinent :

→ **La connaissance et la préservation** des patrimoines du Parc, qui se déclineront tant au niveau du cœur du Parc - emblème même des richesses à préserver pour les générations futures - qu'au niveau des communes de l'aire d'adhésion qui, par leurs actions, portent également les ambitions du Parc en matière de connaissance et de préservation des patrimoines.

→ **L'exemplarité du territoire, en matière de développement** et sa capacité d'innovation dans ce domaine. Ce second axe s'explique par le caractère exceptionnel des richesses du territoire et l'obligation qu'il y a de les préserver, les faire connaître, les faire respecter mais aussi par la responsabilité « d'être à la hauteur », d'en porter les valeurs, d'être exemplaire. Au delà d'une éco-responsabilité qui serait timidement disséminée sur le territoire, le Parc choisit d'être leader dans cette exemplarité, à la fois dans ses pratiques, sa politique de gestion mais aussi dans ses partenariats et sa capacité à anticiper sur l'avenir. Pour ce faire, l'innovation sera un des moyens au service de cette ambition, le territoire pouvant faire les choix de l'expérimentation de nouvelles pratiques, la diffusion, la mutualisation de savoir faire.

→ **L'éducation et la citoyenneté**, comme porteur des enjeux sociétaux, culturels et patrimoniaux du territoire. Ce 3^{ème} axe est fondamental dans l'ambition de développement durable que se fixe le Parc : la sensibilisation, la formation, la mobilisation de l'ensemble des acteurs ne peuvent que faire progresser le territoire vers les meilleurs pratiques qu'il soit. La citoyenneté

constitue à plusieurs titres une valeur clé à mobiliser pour faire de ce territoire modèle un territoire d'exception, ouvert sur l'extérieur, en capacité de transmettre valeurs et savoir aux générations futures.

→ **Une 4^{ème} orientation - transversale aux 3 autres - conditionne la mise en action de la Charte du Parc et du projet de territoire : la gouvernance territorialisée**

Cette gouvernance interviendra à différents niveaux et entrera en résonance avec les 3 premiers axes de la Charte, prenant progressivement plus d'ampleur. En effet, si la préservation des milieux remarquables ne laisse que peu d'espace pour discuter et décider des règles, les questions d'exemplarité, d'expérimentation mais aussi d'éducation et citoyenneté ouvrent des perspectives plus larges à l'expression de cette gouvernance ; le Parc, garant de l'intégrité des milieux, devient alors accompagnateur et soutien dans ces domaines. La gouvernance est à la fois choisie pour construire les modes de fonctionnement, les pratiques de gestion partagée, les logiques de co-construction qui alimenteront la Charte du Parc et qui iront au delà même de ses limites ; expérimentée à l'échelle de communes sur des projets communs ou de gestionnaires d'espaces sur des pratiques complémentaires, cette gouvernance prendra appui sur les pratiques mêmes de l'établissement Parc, qui impulsera et accompagnera les initiatives à venir. Le territoire prendra progressivement rendez-vous avec le devenir des générations futures, expérimentant à diverses échelles et s'enrichissant, au delà de ses frontières, de nouveaux modes de faire, de nouvelles pratiques pour construire un territoire d'avenir remarquable.

AXE I – UN TERRITOIRE DE CONNAISSANCES ET DE PRÉSERVATION (TP)

Il s'agit de faire de la Vanoise un lieu privilégié de préservation et de valorisation de la biodiversité et des patrimoines qui lui sont spécifiques (cf caractère du Parc).

Le principe de préservation de la zone centrale s'inscrit dans une logique de continuité et d'harmonisation avec la zone d'adhésion (qualité des aménagements, ...);

Ce territoire préservé saura également être un lieu de connaissance et de valorisation de tous les patrimoines, tant sur un plan scientifique que culturel et sociétal. Sa finalité de « laboratoire à ciel ouvert » sera particulièrement soutenue par le Parc.

TP1 - La préservation de tous les patrimoines*Pistes pour l'action...***TP1.1. Observatoire de la biodiversité et un plan de co-gestion des milieux associés :**

- Conventions avec socio professionnels et actions auprès des acteurs touristiques pour préserver des espèces,
- Soutien à l'agriculture biologique, actions de préservation de variétés arboricoles anciennes, de valorisation de la biodiversité en milieu habité...
- Étude de la biodiversité des lacs d'altitude - Suivi de glaciologie et réalisation d'études glacières
- Plans de gestion des pelouses d'altitude, pelouses sèches et zones humides
- Suivi de l'évolution des milieux naturels et des paysages
- Réseau d'échanges sur les pratiques de gestion des espaces naturels

TP1.2. Observatoire des patrimoines locaux (culturels, pastoraux...) **et plan de valorisation**, associant les acteurs locaux, (communes de l'aire d'adhésion)

- Actions de préservation et valorisation du patrimoine bâti
- Appui à la création artistique dans le cadre de la valorisation des patrimoines
- Partenariats autour d'outils d'interprétation du territoire
- Inventaire des corridors écologiques en vue de les préserver et de les faire connaître
- Plan de protection d'espaces remarquables de l'aire d'adhésion.

TP2 - Des aménagements respectueux*Pistes pour l'action...*

- Réglementation sonore dans le Parc : cartographie et suivi des zones de silence (« plan ISO décibels ») – mobilisation des élus
- Réglementation limitant la publicité
- Réglementation des engins motorisés - sports de pleine nature
- Principes et règles de protection de l'espace aérien
- Moyens d'accompagnement des mesures réglementaires du Parc (aide à la gestion)
- Appui aux communes en architecture et urbanisme (vers une évolution des règles pour favoriser de nouvelles pratiques)
- Elaboration d'un Eco SCoT « Maurienne Tarentaise » et harmonisation des SCoTs du territoire (objectif de préservation des espaces remarquables, de régulation du développement des zones artisanales, de leur requalification ...)
- Intégration de la totalité de la commune de Bourg St Maurice dans la zone d'adhésion
- Régulation de la fréquentation touristique (limiter les impacts négatifs sur le territoire)

- Diagnostic des points noirs paysagers et requalification des sites dégradés (aire optimale d'adhésion)
- Repérage de zones et terrains à ne pas aménager et protéger
- Appui et guide pour des événementiels éco-responsables en Vanoise
- Appui à l'exemplarité écologique des établissements publics du territoire
- Accompagnement des communes pour leurs actions de préservation de l'environnement - site de production de fleurs, pour les communes du Parc....

TP3 - Un laboratoire à ciel ouvert

Pistes pour l'action...

- Repérage de zones de « non gestion » à des fins d'observation (de type zone de protection intégrale)
- Actions de génie écologique avec expérimentation de modes de gestion participative
- Actions en faveur de la recherche appliquée en environnement, sur les thématiques montagnes
- Observatoire des zones humides en Vanoise
- Observatoire de la biodiversité comprenant inventaire, suivi, outils de gestion et valorisation – observatoire des pratiques pastorales et de leur impact sur la biodiversité

TP4 – Une communication à l'image du territoire

Pistes pour l'action...

- Actions pour porter à connaissance et expliquer le concept de parc national français auprès des différents publics (usagers, habitants)
- Communication sur le rôle de préservation et de protection dans le cœur du Parc et sur son mode de fonctionnement

- Communication interne au territoire => temps d'échanges entre locaux
- Communication en direction des jeunes de l'aire d'adhésion
- Mobilisation de la presse et des radios locales pour faire circuler régulièrement l'information
- Communication et promotion des actions du Parc (en interne, en externe)
- Étude de notoriété du Parc de la Vanoise et des autres parcs nationaux français
- Eco-responsabilité et exemplarité développement durable de l'établissement Parc
- Mise en place d'un Baromètre du développement durable de la Vanoise
- Création d'une identité commune « Vanoise Grand Paradis »
- Politique écologique sur le territoire avec un positionnement du Parc via sa stratégie de communication
- Label « parc national de la Vanoise »
- Rapprochement de la structure Parc du territoire des 2 vallées (déménagement du siège, création d'antennes,...)
- Aménagement des portes d'accès au Parc dans un objectif pédagogique de découverte et de valorisation du territoire (ex. col de l' Iseran)
- Construction de piscines municipales naturelles (exemplarité des collectivités)

AXE II – UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE VIS-À-VIS DU DD ET EXPÉRIMENTAL (TP)

Le Parc, par sa légitimité et son exceptionnelle richesse environnementale, se doit d'être exemplaire dans tous les domaines du développement durable mais aussi d'aller au delà, en renforçant l'expérimentation dans ces domaines.

Son exemplarité s'exprimera particulièrement en matière d'agriculture et gestion des forêts (principes d'une gestion collective partagée), d'activités touristiques, de transports et d'énergies, d'habitat et d'aménagements du territoire.

TE1 - L'agriculture, la forêt

Pistes pour l'action...

- Programmes d'actions agro environnementales en alpages
- Labellisation des agriculteurs engagés dans des pratiques respectueuses de l'environnement
- Soutien à l'agri-tourisme et à la diversification agricole en lien avec le caractère et les valeurs du Parc
- Valorisation des produits respectueux ou facteurs de biodiversité (fromage, miel, bois...) ainsi que des ressources locales (filière bois, produits agricoles)
- Soutien aux circuits courts de valorisation des productions agricoles, notamment en restauration collective

TE2 - Le tourisme

Pistes pour l'action...

- Accompagnement des acteurs économiques dans des actions de préservation de l'environnement (stations de ski, démarches éco-responsables)

- Développement du tourisme durable
- Développement du tourisme de découverte
- Renforcer l'accueil des publics défavorisés et l'accueil social (tourisme populaire)
- Améliorer l'accessibilité des sites à tous les publics (braille, handicap...) et labelliser les hébergements dans ce sens
- Mettre à disposition des communes un service gratuit d'accompagnateurs ou de gardes du Parc pour découvrir le territoire
- Proposer des colloques en refuges et des temps d'échanges en pleine montagne (ressourcement...)

TE3 - Les transports

Pistes pour l'action...

- Améliorer les conditions générales de déplacements dans la zone d'adhésion
- Organiser l'accès public aux sites majeurs du Parc avec l'aménagement de transports collectifs
- Créer une ligne transport à faible coût énergétique (« Vanoise express ») et tendre vers une diminution globale de l'empreinte énergétique des transports
- Constitution de réserves foncières pour les réseaux ferrés

TE4 - Les énergies

Pistes pour l'action...

- Positionner le Parc comme pilote sur les énergies (renouvelables, économies)
- Soutenir l'installation d'énergies renouvelables
- Elaborer un Plan Climat Energie Territorial dans une perspective d'autonomie énergétique du territoire



- Créer une coopérative de producteurs solaires en Vanoise, en partenariat avec l'INES
- Aider à la construction de bâtiments touristiques HQE
- Opération pilote de limitation des consommations d'énergies et d'eau en stations

TE5 - L'habitat et l'urbanisme

Pistes pour l'action...

- Aides aux projets locaux, selon des critères développement durable
- Principe de réversibilité dans les aménagements, à inclure dans tous les cahiers des charges
- Priorité à la rénovation du bâti existant / construction de bâtiments à énergie positive
- Labellisation et aménagement des refuges de Vanoise, hébergements éco labellisés
- Création d'un service d'appui aux porteurs projets (formation, information, ingénierie): condition d'obtention d'un label Vanoise éco construction
- Soutien à l'intégration d'énergies renouvelables dans la construction et la rénovation, à l'utilisation matières 1ères locales, la récupération d'eaux pluviales...

AXE III – UN TERRITOIRE D'EDUCATION ET DE CITOYENNETÉ (TC)

Parce que le Parc est centré sur la préservation des patrimoines et l'exemplarité en matière de développement durable, il se devra d'être particulièrement ouvert sur l'extérieur, porté par une ambition d'échanges, de sensibilisation des populations et d'éducation à l'environnement des générations futures. Les valeurs de citoyenneté seront également développées pour inscrire les modes de gouvernance territoriale dans les logiques de fonctionnement du Parc.

TC1 - L'éducation auprès des jeunes

Pistes pour l'action...

- Classes vertes sur le territoire pour la population locale
- Projets avec écoles locales dans un objectif de valorisation du patrimoine Vanoise
- Implication du Parc dans les projets de l'éducation nationale (territoire d'application)
- Opération « un séjour, avec nuit en refuge, pour chaque petit savoyard »
- Accueil de scolaires – séjours pour enfants – classes de découverte
- Chantiers éco citoyens (gestion du patrimoine naturel)
- Sensibilisation à la protection de l'environnement pour tous les publics, notamment urbains
- Sensibilisation et formation à la gestion de la ressource en eau.

TC2 - La découverte des patrimoines



Pistes pour l'action...

- Créer un CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) Vanoise ou un CPIE Tarentaise/ Maurienne (principes de co-gestion entre Parc et acteurs)
- Sorties inter saisons régulières avec les écoles, les habitants... pour renforcer la découverte du territoire
- Points d'information relatifs au Parc plus nombreux
- Sentiers thématiques interactifs plus nombreux

TC3 - La citoyenneté

Pistes pour l'action...

- Créer une Université de la montagne
- Former les élus, les professionnels de la montagne et les acteurs touristiques sur des thématiques spécifiques « DD et Parc »
- Formation itinérante pour élus et acteurs locaux
- Organiser des débats thématiques dans les communes (séminaires d'associations, ...)
- Valoriser les cultures et patrimoines locaux en mobilisant les habitants (« théâtre des plaintes », jeu de rôle de l'éducation populaire)
- Mobilisation des acteurs locaux et habitants sur la richesse patrimoniale du territoire, son appropriation et sa préservation
- Rencontres débats régulières entre stations /Parc / habitants
- Ingénierie développement durable, fournie par le Parc, destinée aux acteurs locaux
- Soutien à la pratique des langues et dialectes locaux
- Temps d'échanges pour les acteurs locaux avec ouverture sur l'extérieur et l'international

AXE IV – UNE GOUVERNANCE TERRITORIALISÉE (TG)

TG1 - Le Parc est référent et leader en matière de gouvernance et de DD

Sur quoi le Parc peut-il se positionner comme référent en matière de gouvernance territorialisée ?

Pistes pour l'action...

- Adoption de la Charte du Parc plus largement que sur le territoire - évolution des chartes de Pays associées (Tarentaise, Maurienne)
- Constitution d'assemblées participatives citoyennes autour de thèmes spécifiques, Conseils locaux de développement, Conseil territorial de développement durable pour chaque vallée
- Soutien au développement des modes et instances de concertation permanente avec les acteurs locaux

TG2- Le Parc développe des partenariats

Quels sont les partenariats à consolider ou à construire autour de la gouvernance du territoire du Parc ?

Quels modes de gouvernance extra territoriale (le Parc en Rhône Alpes, le Parc dans l'espace alpin, le Parc en France...)?

Pistes pour l'action...

- Soutien à l'expérimentation et l'innovation, notamment sur des projets économiques et sociaux, en partenariat avec des universités
- Réseau d'échanges de pratiques avec des territoires engagés sur des démarches identiques ; mutualisation et diffusion des bonnes pratiques sur le territoire
- Actions avec les acteurs touristiques (journées, mise à disposition de documentation, échanges d'informations...)



○Partenariats et conventions avec les associations du territoire (ASDER, CPNS, Savoie Vivante, CDRP) notamment pour la gestion partagée d'espaces naturels

○Participation du Parc au prochain schéma départemental de gestion cynégétique (Plan chasse).



Anne PISOT - Romuald LECLERC - Françoise PONS



ANNEXE

Une conception : le développement

Lorsqu'une réflexion prospective s'organise et se réalise dans un cadre de travail comme celui de la Vanoise, il revêt nécessairement un caractère exceptionnel. Le concept de développement est au cœur de la réflexion comme le Parc est au cœur de la Vanoise. En effet, dans un contexte de Parc National, compte tenu des avancées déterminantes de nos sociétés en matière d'environnement et de préservation des patrimoines, le sens profond du progrès économique devient explicite et ne se limite plus à la confrontation, largement artificielle, entre croissance et conservation. De ce point de vue, nous le verrons dans les orientations stratégiques, ce territoire, comme d'autres en France et en Europe, n'est pas seulement un laboratoire « à ciel ouvert » de l'écologie, mais un centre d'expérimentation et de réflexion sur le développement du XXIème siècle.

Les débats et échanges des séminaires ont fait émerger une signification moderne et fondamentale du développement. Contrairement aux idées reçues et couramment véhiculées, le développement ne se réduit pas à la croissance, qu'il s'agisse des investissements, des bénéfices ou des emplois. Le développement, dans son acception originelle, est le contraire de l'« enveloppement ». Développer c'est « développer ce qui enveloppe », c'est donner à un objet toute son étendue, toutes ses possibilités, toutes ses potentialités. En ce sens profond, tout développement a pour objectif l'épanouissement, d'un individu, d'une société, d'un territoire... Il s'agit d'un processus permanent d'ouverture sur la mise en valeur de ses capacités. Tout développement est donc nécessairement, et par essence, durable.

Les orientations stratégiques et directions de travail issues de ces séminaires sont, intrinsèquement, des lignes de force d'une compréhension moderne de la notion de développement. Elles dépassent et transcendent la controverse artificiellement entretenue entre économie et écologie, entre création de valeur ajoutée et conservation des acquis, entre progression et régression.